

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 68

9 janvier 2015

SOMMAIRE

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.	3226	Monet Group S.A.	3221
BRE/Management Asia S.A.	3258	Montecin Midco S.à r.l.	3220
Damco Solutions S.à r.l.	3226	Oceanama Lux s.à r.l.	3222
EDE Luxembourg	3223	Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.	3222
"ELL" European Light Luxembourg	3223	Peace of Cake GmbH	3223
Enterhold S.A.	3223	Peintures ROBIN S.A.	3221
Epis Garden Property S.A.	3264	Private Equity Co-Investment Partners	
Européenne de Participations et Finances (EPEF S.A.)	3229	Offshore SCSp	3262
Grupo Sousa Capital Sà r.l.	3232	RH Paris 3 Sàrl	3239
Immo Libelle	3218	Roti Private S.A. SPF	3228
Imprimerie Heintz	3218	Senior Assured Investment S.A.	3222
Indufin Capital Partners S.A., SICAR	3218	Silver Arrow S.A.	3221
Industrial Lending 1	3218	Sotammul S.A.	3224
Isles S.à r.l.	3219	S.T. Invest S.A.	3225
Ivy Luxco I S.à r.l.	3218	Superior Luxco 3 S.à r.l.	3248
J.T. Lux	3219	Takeoff Luxco 1 Sàrl	3219
Lombard Odier Funds III	3259	Tea Properties S.à.r.l.	3219
Maine S.A.	3220	URSA Mortgage Finance S.A.	3225
MC Seahome A.G.	3220	Vocéro Investissements S.A.	3225
Mittelmeer S.A.	3220	Wasp Signs S.à r.l.	3224
		Wellington Luxembourg S.A.	3224

Immo Libelle, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.518.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2014200234/10.

(140224272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Industrial Lending 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200241/10.

(140223848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014200240/11.

(140224109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014200229/11.

(140224495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Imprimerie Heintz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 15, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 174.486.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014200239/12.

(140223694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 750.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Insula Corporation N.V. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200227/12.

(140223497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

J.T. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, 6, Maison.
R.C.S. Luxembourg B 171.011.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 15/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014200272/13.

(140223539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 110.577.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

TEA PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2014200633/14.

(140224187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014200631/15.

(140224468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Mittelmeer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.507.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200361/10.

(140223957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

MC Seahome A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2713 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014200379/10.

(140223457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Montecin Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.372.

Les statuts coordonnés au 19/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014200363/12.

(140223865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Maine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.929.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199400/22.

(140223434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Par la présente, je présente ma démission de mon poste de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 12 décembre 2014.
Galina Incorporated
Représentée par Fairland Property Limited
Signatures

Référence de publication: 2014199417/13.

(140223363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Silver Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.345.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Danielle Delnoije née le 14 Février 1974, à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014199575/18.

(140222666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Peintures ROBIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.537.

Extrait de la résolution du Conseil d'administration du 15 juillet 2013

Monsieur Pierre WELTER, demeurant 30 rue Batty Weber, L-2716 Luxembourg est nommé vice-président du conseil d'administration. La durée de sa vice-présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions de vice-président.

Monsieur Hubert CLASEN demeurant au 1, rue Scheidberg, L-6689 Mertert est nommé administrateur délégué pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Carlo CLASEN, administrateur délégué démissionnaire.

Monsieur Hubert CLASEN administrateur délégué et Président du conseil d'administration jouit de la signature individuelle à l'égard des tiers, pour l'ensemble des affaires courantes de la gestion journalière, y compris les instituts financiers pour toutes opérations bancaires.

Il pourra en outre transiger, compromettre et se concilier au sujet de toutes créances en faveur de et contre la Société. Il représente la Société en justice tant en demandant qu'en défendant.

Le Conseil d'Administration lui délègue à cet effet les pouvoirs de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199492/23.

(140223001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Oceanama Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.991.

Cession de parts sociales

La société LUCOS COMPANY SERVICES, 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, cède à la date du 15 décembre 2014
- À la société OCEANAMA LIMITED, 77, Strovolou, CY, Nicosia, 1 (une) part sociale qu'elle détient dans la société OCEANAMA LUX S.à.R.L, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 144991, avec le siège social à L-4740 Pétange, 5 rue Prince Jean.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

- OCEANAMA LIMITED 77, Strovolou, CY, Nicosia,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199470/17.

(140223080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.228.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant qu' administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2014,

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Danielle Delnoije née le 14 Février 1974, à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014199569/18.

(140223285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.593.

Extrait rectificatif à l'acte L140209639 déposé le 26/11/2014

Une erreur s'est glissée dans la publication L140209639 et il convient de noter que Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B152.615, n'a pas cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Noosa Propco (Earley) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B164.333.

En conséquence de quoi, Grace Lodge Care Investments S.à r.l. est l'associé unique de la Société, détenant 20.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014199485/19.

(140222850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

"ELL" European Light Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 25, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 81.310.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200084/10.

(140224242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EDE Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 164.530.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 zum 31.03.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200074/10.

(140224258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Enterhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/12/2014.

Pour ENTERHOLD S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2014200094/12.

(140224122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de part intervenue en date du 20 novembre 2014 que:

- Madame Eva Charlotta OLSSON manager, demeurant à Eklandagatan 41-43, 412 61 Goteborg, Sweden, a cédé 200 parts sociales qu'elle détenait dans la société PEACE OF CAKE GmbH, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à WHAT CAN I DO FOR YOU AB, ayant son siège social à Östra Hamngatan 46.48, 411 09 Goteborg, suède.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société PEACE OF CAKE GmbH en date du 25 novembre 2014 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société PEACE OF CAKE GmbH est détenu comme suit:

WHAT CAN I DO FOR YOU AB, ayant son siège social à Östra Hamngatan 46.48, 411 09 Goteborg, suède: 200 parts

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014199513/22.

(140222461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Wellington Luxembourg S.A., une société anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 37.861 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2014.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014199752/12.

(140222645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Wasp Signs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4319 Esch-sur-Alzette, 23A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 176.894.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 12 décembre 2014 que la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

1. - Par Monsieur Christophe LEIFGEN, le comparant sub 1)	80 parts
2. - Par Monsieur Jean-Claude LEIFGEN, le comparant sub 2)	10 parts
3. - Par Monsieur Eric GUTENKAUF, le comparant sub 4)	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014199749/15.

(140222310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Sotammul S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.521.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 avril 2014.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

* Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

* Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

* La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., ayant son siège social au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59942, et ayant pour représentant permanent Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement au 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale du 16 avril 2020.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MPM International S.A. ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale du 16 avril 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014199630/27.

(140222795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Vocéro Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.470.

Extrait des décisions prises par les associés et par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2014

1. Madame Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration, à compter du 29 octobre 2014.

2. A compter du 29 octobre 2014, Monsieur Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vocéro Investissements S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014199720/17.

(140222644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

URSA Mortgage Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.545.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 décembre 2014 (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Martijn Sinnighe Damsté en tant qu' administrateur de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Caroline Kinyua née le 22 Février 1978 à Nairobi. Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014199713/18.

(140223281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

S.T. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 65.245.

Extrait des résolutions écrites prises par le conseil d'administration de la société en date du 8 décembre 2014

Il résulte des Résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 8 décembre 2014 que (traduction libre):

Première résolution

Conformément à l'Article 6 des Statuts, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Thomas NILSSON, Administrateur, né le 3 décembre 1945, à Mölndal, résidant à Stenhedsgatan 38, 422 44 Hisings Backa, Suède en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014199562/19.

(140222322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Damco Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 141.276.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014200026/9.
(140223555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 173.442.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital amounting to EUR 5,000,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 171.370 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, acting pursuant to proxies given under private seal on 2 December, 2014. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

(i) The appearing party is the sole shareholder of Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital amounting to EUR 13,100,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 173.442 (the Company).

(ii) The Company's share capital is presently set at EUR 13,100,000, divided into 13,100,000 ordinary shares with a par value of EUR 1 each.

The appearing party has waived any convening notice pursuant to article 18 of the articles of association of the Company and recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Deletion of the reference of Type A/Type B managers categories of the Company and subsequent amendment to the articles of association;
2. Acknowledgement of the resignations of Mr. Frank Przygodda and Caroline Hartmann and appointment of Mr. Nicolas Pigeon as additional manager of the Company; and
3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) delete the current distinction between Type A/type B managers categories and to (ii) amend the articles of association of the Company (the Articles) as follows:

- Article 11 of the Articles shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one manager (hereinafter the Sole Manager) or more managers (hereinafter the Board of Managers) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) may be dismissed ad nutum.”

- Article 13 of the Articles shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of the Sole Manager and in case of plurality of Managers by (ii) the joint signature of any two managers and (iii) by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, but within the limits of such power”.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignations of Mr. Frank Przygodda and Caroline Hartmann with effective date as of December 3, 2014 and decides that Mr. Nicolas Pigeon, French, born on August 23, 1982 in Nancy, France and residing at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg be appointed as additional manager of the Company with effective date as of December 3, 2014 for an undetermined duration. The board of managers of the Company will be represented by:

- Adrien Schrobiltgen, manager;
- Otmar Hauck, manager;
- Marco Besseling, manager;
- Nicolas Pigeon, manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 5.000.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.370 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, agissant en vertu de procuration donnée sous seing privé le 2 décembre 2014. Ladite procuration restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Le comparant est le seul associé de Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de 13.100.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.442 (la Société).

(ii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize millions cent mille euros (13.100.000 EUR) divisé en treize millions cent mille (13.100.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

La partie comparante renonce à l'avis de convocation en vertu de l'article 18 des statuts coordonnés de la Société et reconnaît être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression des références aux catégories de gérants de Type A/Type B de la Société et par conséquent modification des statuts de la Société;

2. Reconnaissance des démissions de Frank Przygodda et Caroline Hartmann et nomination de Nicolas Pigeon en tant que gérant supplémentaire de la Société; et

3. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) supprimer la distinction actuelle entre les catégories de gérants de Type A/type B et de (ii) modifier les statuts coordonnés de la Société (les Statuts) comme suit:

- L'article 11 des Statuts sera dès lors lu comme suit:

« **Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un gérant (ci-après le Gérant Unique) ou plusieurs gérants (ci-après le Conseil de Gérance) nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est pas/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

- L'article 13 des Statuts sera dès lors lu comme suit:

« **Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par (ii) la signature conjointe de deux gérants et (iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend connaissance des démissions de Frank Przygodda et Caroline Hartmann avec effet immédiat à partir du 3 décembre 2014 et décide que Nicolas Pigeon, français, né le 23 août 1982 à Nancy, France, et demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, soit nommé en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet immédiat à partir du 3 décembre 2014 pour une durée illimitée. Le conseil de gérance de la Société sera représenté par:

- Adrien Schrobiltgen, gérant;
- Otmar Hauck, gérant;
- Marco Besseling, gérant;
- Nicolas Pigeon, gérant.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont Acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture faite du document à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58498. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199828/130.

(140223643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Roti Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.289.

Par décision du Conseil d'administration du 06 octobre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROTI PRIVATE S.A. SPF, Madame Sarah BRAVETTI, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ROTI PRIVATE S.A. SPF, Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour: ROTI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014199556/20.

(140223312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Européenne de Participations et Financements (EPEF S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 192.758.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard Melin, gérant, né le 14 mars 1957 à Nancy (France), résidant 55, rue de l'Abbaye 91330 Yerres (France),

Ici représenté par Madame Véronique De Meester, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 02.12.2014 qui restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS SA (EPEF S.A.)»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir tous transferts et gestion de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000 EUROS (trente et un mille EUR) représenté par 31 actions d'une valeur nominale de mille EUROS (1.000.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions spécifiées dans la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommée administrateur: Madame Véronique De Meester, Avocat à la Cour, née le 24.05.1955 à Ixelles, demeurant professionnellement au 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Fidus Gestion S.A. dont le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 55098
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200113/183.

(140224268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Grupo Sousa Capital Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of the month of December, before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., a Portuguese holding company (sociedade gestora de participações sociais) organized in the form of a limited liability company (sociedade por quotas), having its registered office at 4-3°, Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, Republic of Portugal, registered with C.A.E. Principal 64202 under NIPC 511034750,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

1. Name. It is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Grupo Sousa Capital S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or three managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers are appointed, they will constitute a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and in the best interest of company.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet in Luxembourg semi-annually or as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) in administrative matters limited to the strict day to day management of the Company and the commitment of which does not exceed five thousand euro (EUR 5,000) by the sole signature of any manager, (ii) in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

I. Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

II. Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares, representing the entire share capital of the Company, have been subscribed by Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) made to the Company is allocated as follows:

- twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the nominal share capital account of the Company;
- eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) to the share premium account of the Company.

III. Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,550.-.

IV. Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:
 - Mr Luís Miguel DA SILVA SOUSA, corporate executive, born on November 7, 1960, in Funchal, Portugal, professionally residing at 4-3° Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, Portugal;
 - Ms Carolina Catanho DA SILVA CORREIA FERREIRA BORRERO MÉNDEZ, company manager, born on February 15, 1980, in Funchal, Portugal, professionally residing at 4-3° Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, Portugal; and
 - Mr Patrice GALLASIN, company manager, born on December 9, 1970, in Villers-Semeuse, France, professionally residing at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

V. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., une société holding de droit portugues (sociedade gestora de participações sociais) constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit portugues (sociedade por quotas), ayant son siège social au 4-3º, Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, République Portugal, enregistré avec C.A.E. Principal 64202 sous NIPC 511034750,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Grupo Sousa Capital S.à.r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution des associés ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si trois gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, et dans le meilleur intérêt de la société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un gérant en matière administrative strictement limitée à la gestion journalière de la Société et dont l'engagement ne dépasse pas cinq mille euros (EUR 5.000), (ii) en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou (iii) la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

I. Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

II. Souscription - Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Ledit apport d'un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) fait à la Société sera affecté comme suit:

- douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est affecté au compte capital nominal de la Société;

- quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

III. Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.550,- EUR.

IV. Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Luís Miguel DA SILVA SOUSA, entrepreneur, né le 7 novembre 1960 à Funchal, Portugal et résidant professionnellement à n°4-3° Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, Portugal;

- Mme Carolina Catanho DA SILVA CORREIA FERREIRA BORRERO MENDEZ, administrateur de société, née le 15 février 1980 à Funchal, Portugal et résidant professionnellement à n°4-3° Largo dos Varadouros, P-9000-503 Funchal, Portugal; and

- M. Patrice GALLASIN, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, et résidant professionnellement à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

V. Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2014. Relation GRE/2014/4944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014200167/384.

(140223917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

RH Paris 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 192.761.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

RH Paris 1 Sàrl, a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136.967, RH Paris 2 Sàrl, a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136.968, represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie Thérèse, by virtue of two proxies given under private seal on November 3, 2014.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which it intends to organize as members.

Title I. Name - Duration - Registered - Office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of "RH Paris 3 Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter referred to as the "Company"), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the "Law").

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the holding, the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription,

purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, all kind of derivatives including, among others, interest derivatives, rights or interest in securities, foreign currencies and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whether for the purpose of hedging or for any other purpose.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

2.3. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them.

2.4. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.5. In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

2.6. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

3.3. The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

4.2. The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3. In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) units in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Units").

5.2. All the Units are fully paid up.

5.3. In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new members or existing members may subscribe to units by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued units.

5.4. Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of units.

5.5. Any share premium paid by a shareholder shall be booked in a particular share premium account for each shareholder and such share premium shall remain attached to the units upon which the share premium was paid by this shareholder.

5.6. In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new members or existing members may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company) (the "Capital Contribution").

5.7. Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the Capital Contribution effectively made.

5.8. Any Capital Contribution made by a shareholder shall be booked in a particular capital contribution account and shall remain the ownership of the shareholder having made it.

Art. 6. Increase and reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 7. Transfer of units.

7.1. Units are freely transferable among members.

7.2. In case of a sole member, the Units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, Units may be transferred to non-members, within the limits of the article 189 of the Law, namely that at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting of members.

7.3. The transfer of Units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4. The Company may purchase its own Units.

Art. 8. Form of units - Unitholders' register.

8.1. Units are in registered form.

8.2. A unitholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the members if they require.

8.3. The ownership of the Units will result from the inscription in the unitholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2. The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2. To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3. The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3. The board of managers can exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager class A and one manager class B are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1. Resolutions at a meeting of members will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2. The corporate capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the members. The members may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A meeting of members may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3. Each Unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of members.

14.4. The Company will recognize only one holder per Unit.

14.5. The members exercise all the powers allocated to the general meeting of members pursuant to the Law.

14.6. The decisions of the members are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7. Also, contracts entered into between the members and the Company, represented by the members, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and fifteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2. Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of members of the Company, and
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of members which shall determine their powers and their compensation.

18.2. The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of members.

18.3. The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the sole member or in the case of plurality of members, the remaining available amount will be paid to each member on a pro rata basis according to the number of Units it holds in the Company's corporate capital.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declares to subscribe for thirty thousand (30,000) units of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to have fully paid these units for an amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) as follows:

- RH Paris 1 Sàrl: fifteen thousand (15,000) Units for an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);
 - RH Paris 2 Sàrl: fifteen thousand (15,000) Units for an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);
- (the "Contribution").

Evidence of the contribution

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Estimate of costs

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand and fifty euro (EUR 1,050.-).

Resolution of the members

The prenamed parties, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth.
2. The number of Class A managers is fixed at one (1). The following person is appointed as Class A manager:
 - Mr. Philippe ROTH, born on May 5, 1973 in Zurich (Switzerland), residing professionally at CH-1211 Geneva 12, 11 avenue Calas (Switzerland).
3. The number of Class B managers is fixed at two (2). The following persons are appointed as Class B managers:
 - Mr. Emmanuel REVEILLAUD, born on October 10, 1971 in La Rochelle (France) residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - Mr. Matthieu GROETZINGER, born on April 29, 1982, in Bourg Saint Maurice (France) residing professionally at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. The managers of the Company are appointed for an unlimited period.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

RH Paris 1 Sàrl, une société constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social situé à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.967,

RH Paris 2 Sàrl, une société constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social situé à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.968,

ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 3 novembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualité, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles entendent constituer en tant qu'associés.

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Siège Social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RH Paris 3 Sàrl», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la détention, l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit, tout type de dérivés incluant, entre autres, les dérivés sur intérêts, droits ou intérêts sur sûretés, les monnaies étrangères, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques que ce soit dans le but de couvrir le risque ou pour tout autre but.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle peut émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titres de participation. La Société peut aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

2.3. La Société peut détenir des participations dans des associations. Elle peut également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

2.4. De plus, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

2.5. De manière générale, la Société peut procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

2.6. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3. L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2. La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3. Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts»).

5.2. Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3. En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4. Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des parts.

5.5. La prime d'émission payée par un associé devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission spécifique pour chaque associé et restera attachée aux parts pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6. En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) (l'«Apport en Capital»).

5.7. Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué.

5.8. Tout Apport en Capital effectué par un associé devra être comptabilisé dans un compte apport en capital spécifique et restera la propriété de l'associé l'ayant effectué.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2. En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites de l'article 189 de la Loi, c'est-à-dire qu'il ait été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3. Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4. La société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.

8.1. Les Parts sont émises sous forme nominative.

8.2. Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3. La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration gérance représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.

9.2. Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2. Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3. L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2. Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour

les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3. Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne.

11.4. Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.5. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins le vote d'un gérant de chaque catégorie.

11.6. Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7. Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2. Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3. Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.4. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5. L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7. De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1. Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale des associés, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1. Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2. Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3. Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés le montant restant sera payé à chaque associé au pro rata eu égard au nombre de Parts qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

Les parties comparantes, ici représentées comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont déclaré souscrire à trente mille (30.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et ont déclaré les avoir entièrement libérées pour un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) comme suit:

- RH Paris 1 Sàrl: quinze mille (15.000) Parts pour un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-);
 - RH Paris 2 Sàrl: quinze mille (15.000) Parts pour un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-);
- (l'«Apport»).

Preuve de l'apport

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé

en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Résolutions des associés

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1463 Luxembourg, 21 rue du Fort Elisabeth.
2. Le nombre de gérants de catégorie A est fixé à un (1) membre. La personne suivante est nommée gérante de catégorie A:
 - Monsieur Philippe ROTH, né le 5 mai 1973 à Zurich (Suisse), demeurant à CH-1211 Geneva 12, 11 avenue Calas (Suisse).
3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de catégorie B:
 - Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971 à La Rochelle (France) demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - Monsieur Matthieu GROETZINGER, né le 29 avril 1982 à Bourg Saint Maurice (France) demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. Les gérants prendront sont nommés pour une durée illimitée.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, lesdites parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 56440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200539/471.

(140224382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Superior Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.737.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fifth of December.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Walgreens Boots Alliance Scottish LP, a limited partnership, duly organised and existing under the laws of Scotland, having its official seat at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom, United Kingdom, registered with the Companies house under registration number SL18896,

hereby represented by Mr Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal;

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in Article 15;

Class A Managers has the meaning given to it in Article 12;

Class B Managers has the meaning given to it in Article 12;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Superior Luxco 3 S.à r.l.";

Financial Year has the meaning given to it in Article 23;

General Meetings means the general meetings of the shareholders of the Company;

General Meeting means any of them;

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 25;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in Article 15;

Shareholders means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them; and

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company and a Share means any of them.

Chapter II. - Name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) by the name of "Superior Luxco 3 S.à r.l."

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder's meeting, in accordance with article 22 of the Articles of Association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholder(s).

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon, by the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in accordance with article 22 of the Articles of Association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves. If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers appointed by the General Meeting of the Shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers.

The Manager(s) will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Manager(s) is/are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the Shareholders. The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers). The Shareholders shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, the Manager(s) is/are vested with the broadest powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations necessary or useful consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the present Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be).

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Managers or the Board of Managers (as the case may be), but only within the limits of such special power. The sole Manager, or in case of plurality of Managers, a Manager with an A signatory power and a Manager with a B signatory power may jointly sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The sole Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary). The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman *pro tempore* by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) Business Days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager(s). The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A Meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 16. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 18 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 20. Auditors. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply. Shall it be the case, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 21. General meetings of the Shareholders. An annual General Meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings (including the annual General Meetings), be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 22. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 23. Financial year. The Company's year starts on the 1st of September of each year and ends on the 31st of August of the following year.

Art. 24. Financial statements. Each year, with reference to the 31st of August, the Company's accounts are established and the Manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve (the Legal Reserve), until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager(s) may decide to pay interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 27. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, all Shares have been subscribed as follows:

Walgreens Boots Alliance Scottish LP, prenamed:	12,500 (twelve thousand and five hundred) shares
Total:	12,500 (twelve thousand and five hundred) Shares

All Shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 August 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed share capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers (gérants) is set at three. The Meeting resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time and to qualify the appointed managers as a class A manager (the Class A Manager) and class B managers (the Class B Managers):

(i) Mr Joseph H. Greenberg, Director, Corporate and Acquisitions Law, whose professional address is at 104 Wilmot Road MS#1425 Deerfield, Illinois 60015, USA,

is appointed as Class A Manager;

(ii) Ms Gwenaëlle Cousin, director, whose professional address is at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

(iii) Ms Martha Caballero, director, whose professional address is at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; are appointed as Class B Managers;

and

2. the registered office is established at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Walgreens Boots Alliance Scottish LP, un partnership de droit écossais ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni, et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés (Companies House) sous le numéro SL18896;

ici représenté par Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, Grandduché de Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les Statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président a le sens qui lui donné à l'article 15;

Gérants de Catégorie A a le sens qui lui donné à l'article 12;

Gérants de Catégorie B a le sens qui lui donné à l'article 12;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne "Superior Luxco 2 S.à r.l.";

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 23;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société;

Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 25;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne, désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 15;

Associés désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société et une Part désigne l'une d'entre-elles.

Chapitre II. - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Superior Luxco 3 S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une Assemblée Générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 22 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale de l'Associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 23 des Statuts sont applicables.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre IV. Gérants et commissaires aux comptes

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si (2) deux Associés sont nommés, ils devront gérer la Société conjointement. Si plus de (2) deux Associés sont nommés, ils formeront un conseil de gérance désigné par l'Assemblée Générale des Associés qui devra déterminer la rémunération et les termes et conditions de nomination de chaque Gérant.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés. Les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou des Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B). Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants. Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le Président). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné. Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les Gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant Catégorie B sont présents. Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 16. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Frais et commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 18 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, Associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 19. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 21. Assemblées générale des Associés. Une Assemblée Générale annuelle de l'Associé unique ou des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé unique ou des Associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales (y compris l'Assemblée Générale annuelle), être prises par

écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 22. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Art. 24. Comptes annuels. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (la Réserve Légale). L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'Article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'Article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 28. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et libération

Les Parts Sociales ont été souscrites par:

Walgreens Boots Alliance Scottish LP, susmentionné:	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales

Toutes les Parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 août 2015.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. L'assemblée procède à la nomination des gérants de la Société pour une période illimitée et répartie les gérants ci-après nommés comme gérant de classe A (Gérant de Classe A) et gérants de classe B (Gérants de Classe B):

(i) M. Joseph H. Greenberg, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 104 Wilmot Road MS#1425 Deerfield, Illinois 60015, U.S.A.;

est nommé Gérant de Classe A;

(ii) Madame Gwenaëlle Cousin, gérante, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

(iii) Madame Martha Caballero, gérante, dont l'adresse professionnelle est à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

sont nommés Gérants de Classe B;

et

2. le siège social de la société est établi à 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58514. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200568/559.

(140223686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

BRE/Management Asia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.601.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire de la Société le 3 décembre 2014

En date du 3 décembre 2014, l'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. prendre acte de la démission de l'administrateur Robert W. Simon en date de 3 décembre 2014;

2. prendre acte de la démission de l'administrateur Dennis J. McDonagh en date de 3 décembre 2014;

3. de nommer Anissa Mediane, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, et née le 11 décembre 1982, à Hayange (France), en tant que nouvelle administratrice de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

4. de nommer Michael Fronte, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis, et née le 14 septembre 1965, à New York (Etats-Unis), en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Le conseil d'administration de la Société est composé comme suit à partir du 3 décembre 2014:

- Mme Diana Hoffmann;

- Mr Jean-François Bossy;

- Mme Anissa Mediane; et

- Mr Michael Fronte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014199919/27.

(140224471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Lombard Odier Funds III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.947.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of LOMBARD ODIER FUNDS III (the "Company" or "LO Funds III"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 25 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 July 2009, number 1349. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange on 21 November 2011 with effect 22 November 2011 as published in the Mémorial on 19 December 2011, number 3110.

The meeting was opened with Mrs. Ingrid ROBERT, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mrs. Corinne CLAASSENS, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Gaëlle CHERY, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") shall be amended to remove the references to bearer shares so that the first, second, fifth, sixth, ninth and twelfth paragraphs of such Article 6 shall, respectively, read as follows:

"The Directors may issue Shares in registered form ("Registered Shares") only.

Registered shareholders may obtain Share certificates relating to their shareholding. The Company may at its election charge customary charges in that respect. If a shareholder does not elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to the holders of Shares, at their mandated addresses in the Register of Shareholders or to such other address as given to the Directors in writing.

All issued Shares of the Company shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number, class and category of Shares held by him. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Directors for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Transfer of registered Shares shall be effected by way of a notice of the transfer to be entered in the Register of Shareholders of the Company by such shareholder.

If payment made by any subscriber results in the issue of a Share fraction, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.";

2. Article 8 of the Articles shall be amended to provide further restrictions to the holding of Company's shares so that the first paragraph, indent (b) under the first paragraph and indent (c) under the first paragraph of such Article 8 shall, respectively, read as follows:

"The Company may restrict or prevent the direct holding of Shares or the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if, as a result of the person directly holding or owning such Shares the Company would be in breach of a given regulatory status or would suffer taxation or other adverse disadvantage which it would not otherwise do as disclosed in the current prospectus of the Company or, if the Board so decides and discloses in the current prospectus hereof, a United States Person as defined hereinafter (altogether defined as "Restricted Person") and for such purpose the Company may:

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register to furnish it with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not direct holding or beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a Restricted Person, and

(c) where it appears to the Company that (i) any Restricted Person, either alone or in conjunction with any other person, is a direct holder of Shares or a beneficial owner of Shares, or (ii) any person, firm or corporate body previously eligible to be a direct holder of Shares or a beneficial owner of Shares becomes a Restricted Person for any reason such as a change of status, compulsorily redeem from such shareholder all Shares held by him within a certain time frame to

be decided discretionarily by the Board, (provided always that the shareholders shall have the obligation to notify the Company of their change of status as soon as possible in a manner and a time frame (i) agreed in advance between the Company and the shareholders or (ii) disclosed in the current prospectus of the Company), in the following manner:

3. Article 8, third paragraph of the Articles shall be replaced by the following paragraph:

"In addition, the Company may restrict the direct holding of Shares to certain categories of shareholders as disclosed in the current prospectus of the Company where it appears that such restrictions are rendered necessary or even compulsory by any legal, regulatory or compelling practical requirements to which the Company is subject.";

4. Article 10, first paragraph shall be amended to set the date of the annual general meeting of shareholders on the last Thursday in February at 10.30 a.m. Luxembourg time.

5. Article 12, second paragraph of the Articles shall be deleted to remove the reference to bearer shares so that the third paragraph becomes the second paragraph;

6. Article 16, seventh paragraph of the Articles, shall be completed and shall read as follows:

"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State (under the meaning of the Law), by its local authorities or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s) or by any other member State of the OECD or of the Group of Twenty ("G20"), Brazil, Singapore or any other State approved by the CSSF, provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund.";

7. Article 22, fourth paragraph of the Articles shall be replaced by the following paragraph:

"Shareholders having requested issue, redemption or conversion of their Shares will be notified in writing of any such suspension within seven days of their request. Shareholders will be promptly informed of the termination of such suspension by (i) a notification in the same form as the notification of the suspension described above and/or (ii) any other alternative or additional means of conveyance of information the Directors may deem more appropriate given the circumstances and the interest of the Shareholders (e.g. via a website)."

8. To decide that items 1 to 7, if approved by the shareholders, will come into force on 1 December 2014 or such later date coinciding with the entry into force of the forthcoming prospectus of the Company;

9. To decide to (i) refrain from attaching a French translation to the Articles and (ii) have the notarial deed drawn up in English only.

B. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 29 October 2014 and published in the Mémorial C, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 29 October 2014 and 14 November 2014 respectively.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. It appears from the attendance list that, out of 12,008,010.336 shares in issue, 18,210 shares are present or duly represented at this meeting. The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the day 20 October 2014 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained. In accordance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are represented. Pursuant to the convening notice, the majority rule of the present meeting are determined according to Shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the present meeting.

E. The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles to remove the references to bearer shares so that the first, second, fifth, sixth, ninth and twelfth paragraphs of such Article 6, respectively, read as follows:

"The Directors may issue Shares in registered form ("Registered Shares") only.

Registered shareholders may obtain Share certificates relating to their shareholding. The Company may at its election charge customary charges in that respect. If a shareholder does not elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to the holders of Shares, at their mandated addresses in the Register of Shareholders or to such other address as given to the Directors in writing.

All issued Shares of the Company shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number, class and category of Shares held by him. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment

of such customary fee as shall have been approved by the Directors for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Transfer of registered Shares shall be effected by way of a notice of the transfer to be entered in the Register of Shareholders of the Company by such shareholder.

If payment made by any subscriber results in the issue of a Share fraction, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend."

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 8 of the Articles to provide further restrictions to the holding of Company's shares so that the first paragraph, indent (b) under the first paragraph and indent (c) under the first paragraph of such Article 8, respectively, read as follows:

"The Company may restrict or prevent the direct holding of Shares or the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if, as a result of the person directly holding or owning such Shares the Company would be in breach of a given regulatory status or would suffer taxation or other adverse disadvantage which it would not otherwise do as disclosed in the current prospectus of the Company or, if the Board so decides and discloses in the current prospectus hereof, a United States Person as defined hereinafter (altogether defined as "Restricted Person") and for such purpose the Company may:

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register to furnish it with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not direct holding or beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a Restricted Person, and

(c) where it appears to the Company that (i) any Restricted Person, either alone or in conjunction with any other person, is a direct holder of Shares or a beneficial owner of Shares, or (ii) any person, firm or corporate body previously eligible to be a direct holder of Shares or a beneficial owner of Shares becomes a Restricted Person for any reason such as a change of status, compulsorily redeem from such shareholder all Shares held by him within a certain time frame to be decided discretionarily by the Board, (provided always that the shareholders shall have the obligation to notify the Company of their change of status as soon as possible in a manner and a time frame (i) agreed in advance between the Company and the shareholders or (ii) disclosed in the current prospectus of the Company), in the following manner:

Third resolution

The Meeting resolves to replace the third paragraph of Article 8 by the following paragraph:

"In addition, the Company may restrict the direct holding of Shares to certain categories of shareholders as disclosed in the current prospectus of the Company where it appears that such restrictions are rendered necessary or even compulsory by any legal, regulatory or compelling practical requirements to which the Company is subject. "

Fourth resolution

The Meeting resolves that the first paragraph of Article 10 is amended to set the date of the annual general meeting of shareholders on the last Thursday in February at 10.30 a.m. Luxembourg time.

Fifth resolution

The Meeting resolves to delete the second paragraph of Article 12 of the Articles to remove the reference to bearer shares so that the third paragraph becomes the second paragraph.

Sixth resolution

The Meeting resolves to complete the seventh paragraph of Article 16 of the Articles which reads as follows:

"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State (under the meaning of the Law), by its local authorities or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s) or by any other member State of the OECD or of the Group of Twenty ("G20"), Brazil, Singapore or any other State approved by the CSSF, provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund."

Seventh resolution

The Meeting resolves to replace the fourth paragraph of Article 22 of the Articles by the following paragraph:

"Shareholders having requested issue, redemption or conversion of their Shares will be notified in writing of any such suspension within seven days of their request. Shareholders will be promptly informed of the termination of such suspension by (i) a notification in the same form as the notification of the suspension described above and/or (ii) any other alternative or additional means of conveyance of information the Directors may deem more appropriate given the circumstances and the interest of the Shareholders (e.g. via a website)."

Eighth resolution

The Meeting resolves that the above mentioned resolutions will come into force on 1 December 2014.

Ninth resolution

The Meeting resolves to (i) refrain from attaching a French translation to the Articles and (ii) have the notarial deed drawn up in English only.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed as drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Signé: I. ROBERT, C. CLAASSENS, G. CHERY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58481. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200306/188.

(140223615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Private Equity Co-Investment Partners Offshore SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.747.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of private equity co-investment partners offshore SCSp, executed on 27 november 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B192452 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose and Registered Office.

(i) Name

“Private Equity Co-Investment Partners Offshore SCSp”, a special limited partnership (société en commandite spéciale) (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purposes of the Partnership are to invest its capital principally in Portfolio Investments consisting mainly in Co-Investment and Primary Investment in Underlying Funds (as capitalised terms are defined in the Partnership Agreement), to identify, acquire, hold, manage and dispose of Portfolio Investments in accordance with the terms of the Partnership Agreement, and to engage in any other activities which may be directly or indirectly related or incidental to any of the foregoing.

The Partnership shall have all power and authority to enter into, make and perform all contracts and other undertakings and to engage in all activities and transactions and take any and all actions necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance or accomplishment of the above purposes or of any other purpose permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) and any applicable law or the furtherance of any of the provisions herein set forth and to do every other act and thing incident thereto or connected therewith, including investing of funds of the Partnership pending their utilization or disbursement, and any and all of the other powers that may be exercised on behalf of the Partnership by the General Partner pursuant to the Partnership Agreement.

The Partnership shall not be limited as to the number or types of Portfolio Investments, or the amount invested in particular Portfolio Investments, and may invest globally without restriction (subject to the limitations set forth in the Partnership Agreement).

The General Partner acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the purposes described herein including, without limitation, any and all powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the Partnership Agreement.

The General Partner shall manage the Partnership in accordance with the provisions of the 1915 Law, the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers as well as the provisions of the Partnership Agreement.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 November 2014 and shall continue for a duration of maximum fifteen (15) years as from its formation unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extraits du contrat social (le "contrat") de Private Equity Co-investment partners offshore SCSp, signé le 27 novembre 2014

1. Associés solidaires. Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192452 (l'"Associé Commandité").

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

"Private Equity Co-Investment Partners Offshore SCSp", une société en commandite spéciale (la "Société").

(ii) Objet social

Les objectifs de la Société sont d'investir son capital principalement dans les Investissements de Portefeuille consistant surtout en Co-Investissement et en Investissement Principal dans des Fonds Sous-Jacents (tels que les termes en majuscules sont définis dans le Contrat), d'identifier, acquérir, détenir, gérer et disposer d'Investissement de Portefeuille conformément aux termes du Contrat, et de s'engager dans toute autre activité pouvant être directement ou indirectement liée ou connexe à ce qui précède.

La Société aura tout pouvoir et toute autorité pour conclure, prendre et réaliser tout contrat et autre engagement et de s'engager dans toute activité et toute transaction et de prendre toutes les actions nécessaires, appropriées, utiles, fortuites ou opportunes en vue de l'accomplissement des objectifs ci-dessus ou de tout autre objectif autorisé par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi de 1915») et par toute autre loi applicable ou selon les dispositions énoncés dans le Contrat et d'effectuer tout autre acte y afférant ou lié à celui-ci, incluant l'investissement de capitaux de la Société en attente de leur utilisation ou de leur décaissement, et tout autre pouvoir pouvant être exercé pour le compte de la Société par l'Associé Commandité conformément au Contrat.

La Société ne sera pas limitée à un nombre ou type d'Investissements de Portefeuille, ou à un montant investi dans des Investissements de Portefeuille particuliers, et peut investir de manière générale sans restrictions (sous réserve des limitations énoncés dans le Contrat).

L'Associé Commandité agissant au nom et pour le compte de la Société aura le pouvoir de réaliser tous les actes nécessaires, appropriés, utiles, fortuits ou opportuns en vue de l'accomplissement des objectifs décrits ci-dessus incluant, notamment, tout pouvoir pouvant être exercé pour le compte de la Société conformément au Contrat.

(iii) Siège social

47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature. La gestion de la Société incombe exclusivement à l'Associé Commandité conformément au Contrat.

L'Associé Commandité devra gérer la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif ainsi que les dispositions du Contrat.

La Société est liée envers les tiers sur toute question par l'Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créée le 27 Novembre 2014 et continuera d'exister pour une durée de maximum de quinze (15) années à partir de sa constitution à moins qu'il n'y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2014200463/87.

(140224030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Epis Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.326.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EPIS GARDEN PROPERTY S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 175326, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 12 avril 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/59006. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200099/51.

(140223987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.